
La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT

Rapport 2017 sur le dialogue actionnarial et l'exercice des droits de vote

Amundi Asset Management, BFT IM, CPR AM, Etoile Gestion et Société Générale Gestion

Sommaire

LA PERFORMANCE DANS UNE OPTIQUE DURABLE	3
LA SAISON DE VOTE 2017	4
1. ORGANISATION	5
1.1 Équipe Corporate Governance	5
1.2 Périmètres de vote	5
1.2.1 Périmètre de vote français	5
1.2.2 Périmètre de vote international	5
1.2.3 Politique de vote	5
2. EXERCICE DES DROITS DE VOTE	6
2.1 Analyse globale des votes	6
2.2 Évolution 2017 / 2016	8
2.3 Structure des Conseils	8
2.4 Opérations sur capital	9
2.5 Rémunérations	9
2.6 Résolutions d'actionnaires	10
3. DIALOGUE ACTIONNARIAL	12
3.1 Système d'alertes pré-assemblée	12
3.2 Initiatives émetteurs	12
3.3 Autres aspects du dialogue actionnarial	13
4. STATISTIQUES PAR SOCIETE DE GESTION	14
4.1 Amundi AM	14
4.2 BFT IM	15
4.3 CPR AM	16
4.4 Étoile Gestion	17
4.5 Société Générale Gestion	18
5. RAPPORTS DES FONDS PRÉSENTÉS AU LABEL ISR	19
5.1 Amundi Actions Euro ISR	19
5.2 Amundi Actions Europe ISR	19
5.3 Amundi Actions USA ISR	19

LA PERFORMANCE DANS UNE OPTIQUE DURABLE

Amundi est attentif à la performance financière des entreprises dans lesquelles elle choisit d'investir. Mais cette performance ne peut être soutenable que dans une vision de long terme, associée à une gouvernance exemplaire et à une forte responsabilité sociale et environnementale de la société. C'est dans ce cadre qu'Amundi joue pleinement son rôle d'actionnaire dans l'exercice de ses droits de vote.

Notre vision de la performance financière de long terme. Délivrer de la performance est la raison d'être d'une société comme Amundi et c'est l'engagement que nous avons pris vis-à-vis de l'ensemble de nos clients sur l'ensemble de nos gestions. Comme nous voulons fournir une performance de long terme à nos clients, nous recherchons donc une performance financière de long terme dans les entreprises dans lesquelles nous investissons. Et ce type de performance ne peut être obtenu qu'au travers d'une bonne gestion des problématiques extra-financières.

Notre vision de la bonne gouvernance s'exprime au travers de notre politique de vote et notre démarche de dialogue actionnarial. La possibilité pour l'actionnaire d'assurer cette bonne gouvernance passe par la participation aux orientations essentielles de la société, notamment dans le cadre des assemblées générales. Cela implique donc de pouvoir voter de façon proportionnelle à la détention du capital et de ne pas être confronté à des mécanismes de limitation ou de protection qui permettraient à la société de contourner le pouvoir de décision de ses actionnaires.

Nous devons également nous assurer que les instances d'administration et de surveillance de la société contrôlent les orientations de l'activité et veillent à leur bonne mise en œuvre. Cela implique de se prononcer sur l'équilibre du Conseil ainsi que sur la qualité individuelle et l'implication des membres qui le composent.

Nous restons vigilants à ce que les Conseils alignent l'intérêt des dirigeants et ceux des actionnaires, notamment au travers des rémunérations. Ces principes de vote et le dialogue actionnarial que nous établissons avec les sociétés contribuent à l'amélioration des pratiques de gouvernance.

Notre vision de la responsabilité sociale et environnementale est fondée sur la perception qu'une performance financière de long terme ne peut se faire sans une prise en compte des enjeux de responsabilité sociale et de développement durable. Nous considérons donc que seule une vision globale des sociétés dans lesquelles nous investissons, associant l'aspect financier et l'ensemble des risques et opportunités, permet une évaluation de leur valeur intrinsèque et de leur performance économique à long terme. Amundi ainsi a mis en place un processus formalisé, transparent et traçable d'analyse des critères ESG, qui permet de noter les émetteurs sur une échelle de A à G et de combiner l'approche extra-financière à l'analyse financière classique dans l'optimisation du couple rendement/risque. Ces critères extra-financiers sont également intégrés dans la politique de vote et le dialogue actionnarial.

LA SAISON DE VOTE 2017

Début 2017, Amundi a décidé de ne pas apporter de modification majeure à sa politique de vote mais d'approfondir les principes existants, avec le souhait exprimé d'un dialogue plus direct avec le Conseil d'administration à travers un représentant de leur choix.

Cette tendance, développée dans de nombreux pays européens, a connu un essor important en France : environ un tiers de nos dialogues effectués par Amundi avec les sociétés du CAC40 l'ont été avec un administrateur. Au regard de cette tendance positive, Amundi est convaincue de l'intérêt de ce dialogue qui permet de compléter l'approche quantitative de sa politique de vote sur de nombreux critères (indépendance, diversité, liste de compétences...).

Par cette approche, Amundi exprime sa volonté de mieux cerner les enjeux de gouvernance en appréhendant pleinement le rôle du Conseil dans le cadre d'une relation de confiance durable. La pertinence de cette approche a été confortée par la reconnaissance du rôle du président du Conseil dans le dialogue avec les actionnaires dans le Code de gouvernance allemand en février 2017, puis celle des administrateurs dans le dialogue par le Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise en octobre 2017 et enfin le [rapport de la Commission «Dialogue administrateurs-actionnaires» du Club des Juristes](#) à laquelle Amundi participait en décembre 2017.

Ce dialogue actionnarial permet aussi d'élargir le champ de l'engagement à d'autres problématiques. Ainsi, 2016 avait été marquée par le rejet des résolutions demandant plus d'informations sur la stratégie de gestion des risques climatiques aux États-Unis, et notamment chez EXXON où elle avait été rejetée de quelques voix. Continuant son soutien public à ces résolutions, Amundi a décidé en 2017 de co-déposer, avec une coalition internationale d'investisseurs, une résolution similaire chez EXXON. Cette fois, malgré une recommandation toujours négative de la société, la résolution a été approuvée à plus de 60 %. Fin décembre, l'entreprise annonçait mettre en œuvre les souhaits des investisseurs.

Si les questions environnementales et sociétales sont de plus en plus intégrées dans les dialogues qu'Amundi entretient avec les entreprises, beaucoup reste à faire. Amundi a ainsi été membre du jury des premiers «*Integrated Thinking Awards*» pour valoriser et récompenser les meilleures pratiques en matière de dialogue intégré.

Enfin, une saison d'Assemblées générales ne serait jamais complète sans ses oppositions médiatisées sur les rémunérations des dirigeants. En 2017, Amundi a accompagné, en Allemagne, un «printemps des actionnaires» avec de nets rejets des politiques de rémunération chez deux grandes entreprises, Munich Re et Merck.

SAP est un exemple marquant. Malgré 45 % d'opposition à sa politique de rémunération en 2016, l'entreprise a ignoré cet avertissement des actionnaires et n'a pas fait évoluer cette politique pour 2017. Les investisseurs ont sanctionné ce manque de réactivité en s'opposant à la décharge du conseil par 49,5 % de votes «contre», montrant à la fois leur volonté d'une politique de rémunération plus transparente mais aussi leur souhait d'avoir un Conseil de Surveillance plus réceptif aux messages d'une partie importante de ses actionnaires

1. ORGANISATION

1.1 Équipe Corporate Governance

La fonction de vote aux assemblées générales est centralisée au sein de l'équipe Corporate Governance pour Amundi Asset Management, Société Générale Gestion (S2G), Etoile Gestion (ETG), CPR AM et BFT IM.

L'équipe Corporate Governance analyse les résolutions présentées aux assemblées générales d'actionnaires en liaison avec les gérants, analystes financiers, extra-financiers et, le cas échéant, les émetteurs : elle détermine ainsi les intentions de vote. Lorsque les dossiers ou résolutions le justifient, elle organise et convoque un comité de vote pour arriver à cette détermination. Le détail de cette organisation est précisé dans le document spécifique « Politique de vote ».

1.2 Périmètres de vote

1.2.1 Périmètre de vote France

Nous avons participé à toutes les assemblées générales des sociétés françaises cotées dont les fonds sont inclus dans le périmètre des fonds votants, détenant des actions.

1.2.2 Périmètre de vote international

Dans un souci d'efficacité de notre vote, il a été décidé de fixer le périmètre international à l'ensemble des entreprises où notre vote représente au minimum 0,05% du capital. Amundi se laisse la possibilité de voter dans les assemblées qui lui paraissent importantes même en deçà de ce plancher déjà volontairement très bas afin d'être actif sur l'essentiel des assemblées générales. Par ailleurs, pour certains mandats, à la demande des clients, nous votons aux assemblées de toutes les sociétés dont nous détenons des actions en portefeuille.

1.2.3 Politique de vote

La politique de vote d'Amundi, mise en œuvre depuis 1996, est révisée chaque année.

2. EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Notre activité répond aux règles de bonne conduite applicables aux sociétés de gestion de portefeuille, édictées par l'AMF depuis la loi de sécurité financière de 2003, ainsi qu'aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) dont Amundi est signataire.

Les assemblées votées se répartissent entre les cinq sociétés de gestion de la façon suivante. La somme des assemblées votées par chaque société de gestion est supérieure au résultat global en raison des assemblées de sociétés détenues simultanément par l'ensemble des sociétés de gestion ou par plusieurs d'entre-elles.

Amundi AM	BFT IM	CPR AM	ETG	S2G	Global
2 422	129	1 176	599	972	2 615

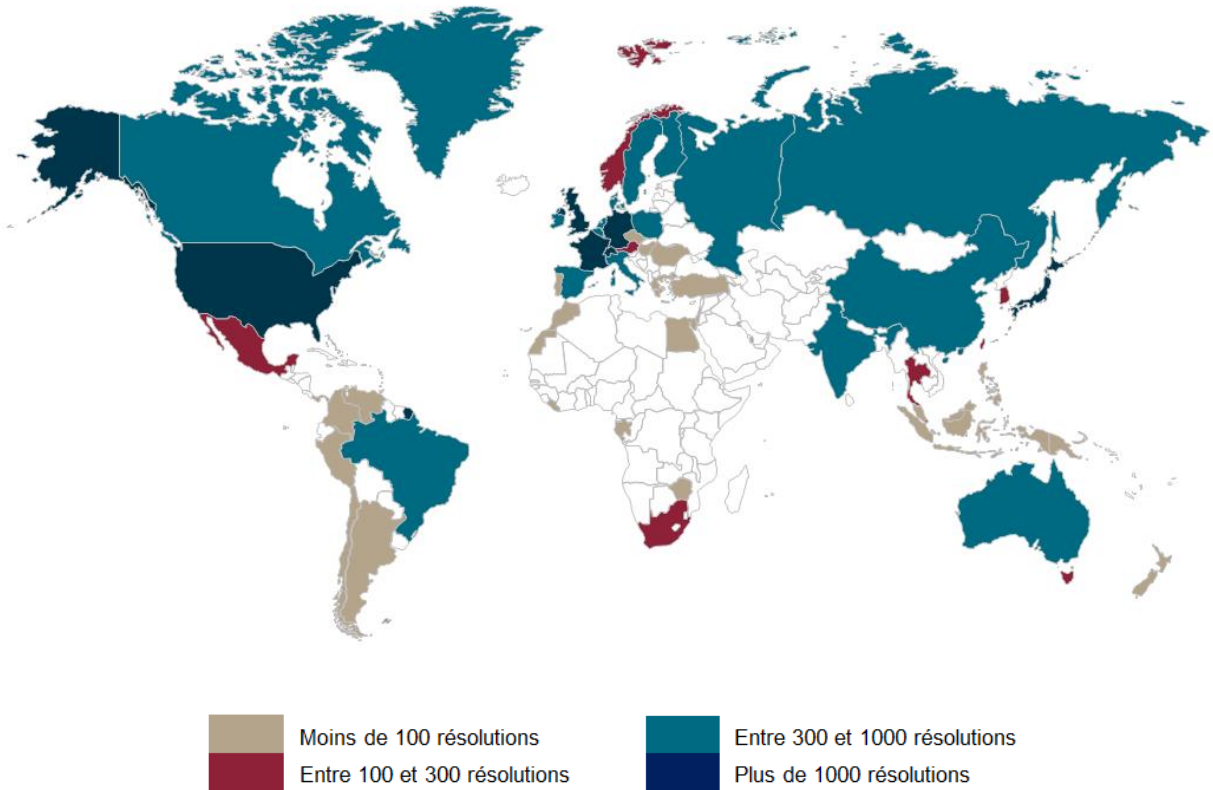
2.1 Analyse globale des votes

Au cours de l'année 2017, nous avons voté dans 2 615 assemblées réparties sur tous les continents.

Répartition géographique des assemblées		
	2017	2016
Europe	43%	43%
<i>dont France</i>	9%	9%
<i>dont Royaume-Uni</i>	7%	7%
Amérique du Nord	26%	30%
<i>dont Etats-Unis</i>	20%	21%
Asie	22%	19%
<i>dont Japon</i>	8%	9%
Océanie	4%	4%
Amérique du Sud	4%	3%
Afrique	1%	1%

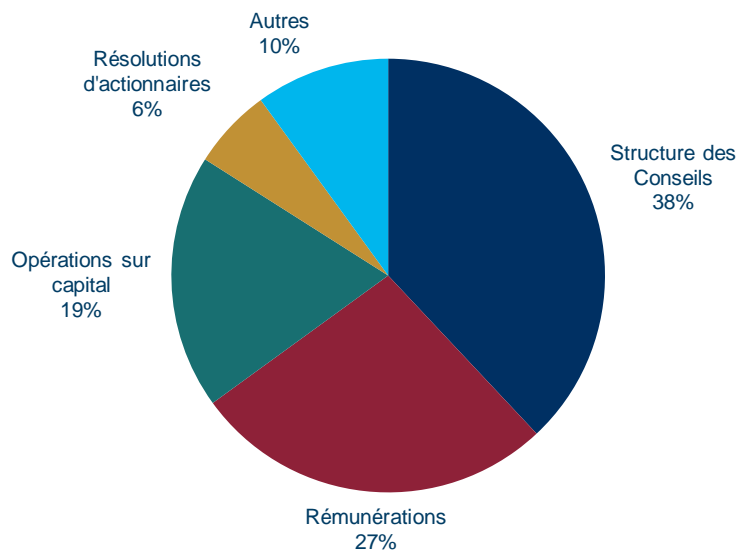
Nous avons analysé **32 439 résolutions** selon les principes de notre politique de vote. Nous nous sommes opposés à **16% des recommandations de votes proposées par les émetteurs**.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉOLUTIONS VOTÉES



90 % de nos votes d'opposition relèvent de quatre thématiques : Structure du Conseil, Rémunérations, Opérations sur capital et Résolutions d'actionnaires.

RÉPARTITION THÉMATIQUE DES VOTES D'OPPOSITION



2.2 Évolution 2017 / 2016

Statistiques de vote		
	2017	2016
Assemblées votées	2 615	2 623
<i>dont France</i>	240	249
<i>dont International</i>	2 375	2 374
Assemblées votées avec au moins un vote d'opposition	71%	76%
<i>dont France</i>	88%	79%
<i>dont International</i>	74%	75%
Résolutions votées	32 439	32 771
Votes d'opposition/résolutions	16%	17%
<i>dont abstentions</i>	2%	3%
Répartition thématique des votes d'opposition		
Structure des Conseils	38%	38%
Rémunérations	27%	29%
Opérations sur capital	19%	18%
Résolutions d'actionnaires	6%	6%
Autres	10%	9%

2.3 Structure des Conseils

Le choix des administrateurs est la première de nos prérogatives afin d'assurer un Conseil équilibré, responsable, engagé et efficace. Cette thématique est structurellement le premier contributeur à nos votes d'opposition avec 38% en 2017. Elle recouvre des questions d'organisation des Conseils en termes de différenciation des pouvoirs de direction et de surveillance, de constitution et de fonctionnement des comités spécialisés, d'administrateurs libres d'intérêts, d'administrateurs suffisamment disponibles pour assurer leur fonction et enfin, plus globalement, des quitus et de la responsabilité des administrateurs. Nos oppositions sur ce thème ont ainsi porté sur les candidatures proposées avec de fortes disparités selon la nationalité des entreprises non seulement en raison de la qualité des pratiques locales mais aussi des modalités d'élection.

Nos votes d'opposition proviennent pour une large part des refus de candidatures d'administrateurs au sein de Conseils dont la proportion de membres libres d'intérêt est insuffisante au regard de notre politique de vote. Par ailleurs la responsabilité individuelle des administrateurs, dans les cas de défaillances de gouvernance, est une cause d'opposition en progression. Cela se traduit par des votes contre :

- les membres des comités de rémunération dans le cas de manque de réactivité à une opposition forte sur des questions de rémunérations
- les présidents de comités de nomination en cas d'absence de diversité au Conseil sans justifications suffisantes
- les membres de comités d'audit en cas de dysfonctionnements graves de la gestion des risques.

Société	Pays	Résolutions	Vote	Contexte
Softbank	Japon	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indépendance ■ Rémunération des auditeurs 	<p>●</p> <p>puis</p> <p>●</p>	Nous avons dialogué avec le Chairman sur de nombreux points sensibles de gouvernance, notamment sur leurs critères d'indépendance des administrateurs et des auditeurs externes. La volonté de l'entreprise de se rapprocher de nos principaux critères de politique de vote nous a amené à voter l'ensemble des résolutions.
Mitsubishi Heavy Industries Group	Japon	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indépendance ■ Taux de présence des administrateurs ■ Rapport de rémunération 	<p>●</p> <p>puis</p> <p>●</p>	Notre dialogue a porté sur une augmentation du taux d'indépendance du Conseil, mais aussi sur une meilleure transparence en matière de présence des administrateurs au Conseil et des composantes de la rémunération variable. Après avoir partagé nos visions, nous avons approuvé l'ensemble des propositions en assemblée générale.

● Pour ● Abstention ● Contre

2.4 Opérations sur capital

Cette thématique, avec 19% des votes d'opposition, couvre des augmentations de capital présentant le risque d'une dilution excessive au regard des critères de notre politique de vote, des mesures anti-OPA comme les rachats d'actions, le maintien d'autorisations d'augmentations de capital en période d'OPA, ou différentes « poison pills » utilisées localement.

Société	Pays	Résolutions	Vote	Contexte
Merck	Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription (DPS) 	<p>●</p>	L'entreprise proposait une autorisation d'augmentation de capital sans droit préférentiel. Nous avons alerté l'entreprise sur le fait que l'augmentation de capital sans DPS sollicitée était supérieure à 10% (maximum de ce que nous considérons comme acceptable) et pouvait représenter un risque de dilution. Après échanges avec l'entreprise qui n'a pas modifié sa résolution, nous avons maintenu notre position et voté contre.

● Pour ● Abstention ● Contre

2.5 Rémunérations

Cette thématique, avec 27% de nos votes d'opposition, concerne selon les pays, les approbations des plans de rémunérations, le « Say on Pay », les autorisations d'options/actions de performance, les indemnités de départ, les retraites supplémentaires et autres formes de rémunérations diverses ou indirectes.

Société	Pays	Résolutions	Vote	Contexte
Crédit Suisse	Suisse	<ul style="list-style-type: none"> ■ Approbation contraignante des éléments de rémunération ■ Politique de rémunération (consultative) 	<p>● ● puis ● ●</p>	<p>Après avoir dialogué avec l'entreprise, sur nos interrogations en matière de transparence et d'exigence des rémunérations fixes et variables, un communiqué public du Président répondant pour partie à nos souhaits nous a amené à voter en faveur des résolutions « contraignantes ».</p> <p>Nous avons toutefois maintenu notre désaccord sur la résolution (consultative uniquement) relative à la politique d'ensemble de la rémunération.</p>
Continental AG	Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> ■ Politique de Rémunération 	●	<p>Après avoir accepté une politique de rémunération (2014) après un dialogue avec la compagnie, un amendement de 2017 augmentait le potentiel de rémunération sans explication ad hoc au regard de nos remarques antérieures.</p> <p>Malgré un nouveau dialogue, nous avons été amenés à refuser cette modification, à l'instar d'environ 20 % des actionnaires qui se sont exprimés en assemblée générale.</p>

● Pour ● Abstention ● Contre

2.6 Résolutions d'actionnaires

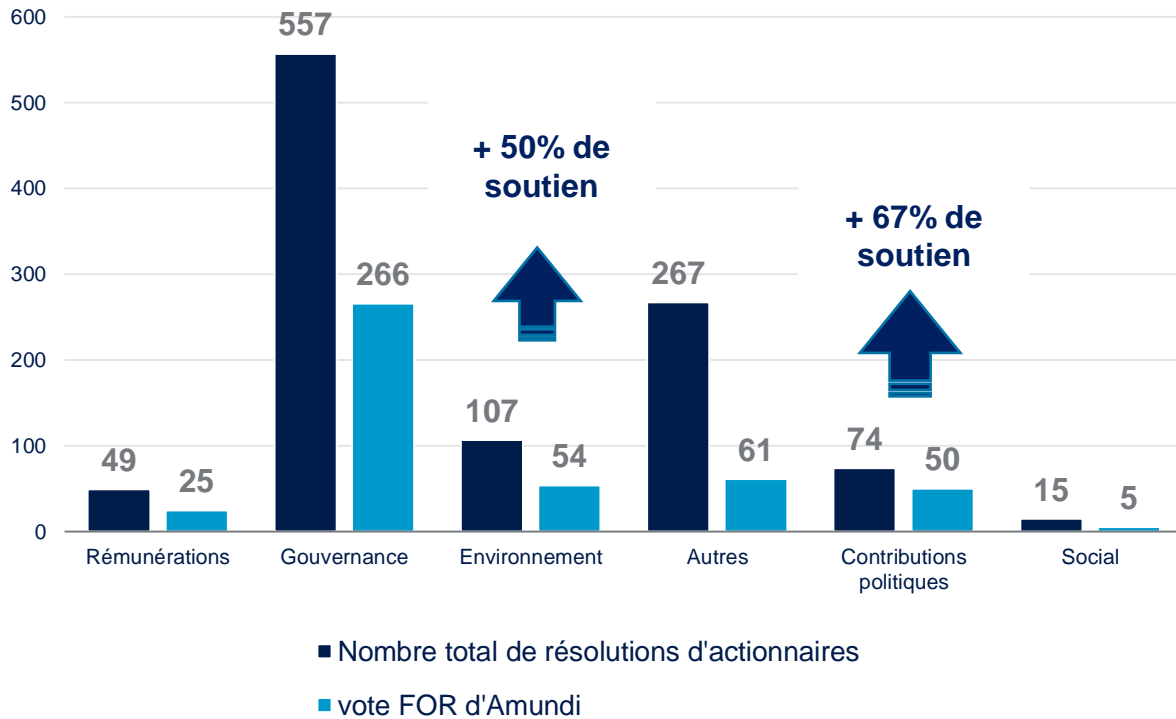
En 2017, nous avons soutenu **467** résolutions d'actionnaires, soit 44% des 1069 résolutions examinées. Nous nous sommes également abstenus sur **63** d'entre elles, soutenant la problématique abordée, mais avec des réserves sur des formulations parfois inadaptées aux contraintes de la société.

Les votes d'Amundi sur les résolutions d'actionnaires se comparent comme ci-dessous aux recommandations du management :

Sens du vote Amundi	Nombre de résolutions votées par Amundi	Recommandations de vote du management
Vote Pour	268 49 150	Contre Pour None*
Total	467	
Vote Abstention	26 37	Contre None*
Total	63	

* None : le management n'émet pas de recommandation de vote spécifique.

NOMBRE DE RÉOLUTIONS D'ACTIONNAIRES SOUTENUES PAR AMUNDI PAR CATÉGORIES



Quelques exemples de résolutions d'actionnaires soutenues par Amundi

Société	Pays	Résolutions	Vote	Contexte
Exxon Mobil Corporation	Etats-Unis	■ Résolution externe sur les risques climatiques	●	Amundi a décidé en 2017 de co-déposer, avec une coalition internationale d'investisseurs, une résolution sur les risques climatiques chez EXXON. Malgré une recommandation toujours négative de la société, la résolution a été approuvée à plus de 60%. Fin décembre, l'entreprise annonçait mettre en œuvre les souhaits des investisseurs
Occidental Petroleum Corporation	Etats-Unis	■ Résolution externe sur les risques climatiques	●	Une coalition d'investisseurs a déposé une résolution demandant une évaluation annuelle de l'impact des scénarios de changement climatique sur leur activité. En 2016 une résolution similaire avait été proposée et rejetée à une faible majorité. En 2017 nous avons soutenu cette résolution qui a été adoptée malgré l'opposition du management.

● Pour ● Absention ● Contre

3. DIALOGUE ACTIONNARIAL

Dans sa démarche d'actionnaire responsable, Amundi s'est engagée dans un dialogue actionnarial vis-à-vis des sociétés dans lesquelles elle investit. Ce dialogue actionnarial se traduit par :

- un système de pré-alerte initié par l'équipe Corporate Governance
- un dialogue direct avec les émetteurs à leur initiative

Ce dialogue actionnarial vise à contribuer à l'amélioration des pratiques des sociétés. Le nombre de dialogues à l'initiative des émetteurs est en progression ainsi que le taux de dialogue. On note que 47 émetteurs sur un total de 233 n'ont pas souhaité répondre à nos invitations à échanger.

Statistiques de dialogue actionnarial		
	2017	2016
Alertes pré-AG	85	120
Initiatives émetteurs	148	120
Total alertes + initiatives	233	240
<i>France</i>	99	98
<i>International</i>	134	142
Taux de dialogue	79%	72%
<i>France</i>	81%	77%
<i>International</i>	78%	69%

3.1 Système d'alertes pré-assemblée

Amundi a mis en place un processus de dialogue actionnarial structuré et formalisé, consistant à avertir en amont de l'assemblée, les entreprises pour lesquelles certaines des résolutions seraient susceptibles d'entraîner un vote négatif de notre part. Cette procédure systématique, initialement concentrée sur les sociétés du SBF120, a été élargie depuis 2009, à un groupe de grandes sociétés européennes, puis en 2013 à quelques sociétés internationales.

En 2017, Amundi a envoyé 85 lettres d'alertes aux émetteurs sur une ou plusieurs résolutions contestables afin d'initier un dialogue avec les sociétés concernées.

19 émetteurs français et 28 émetteurs internationaux n'ont pas donné suite.

3.2 Initiatives émetteurs

À ce système d'alertes, il faut ajouter des contacts de la part des émetteurs pour tester notre position sur certaines résolutions, avant même l'annonce des assemblées (lors du travail en amont de projets de résolutions) ou, de façon plus précise, dès la publication officielle des résolutions présentées en assemblée.

Ces échanges ont pour but de :

- Préparer la venue de l'assemblée générale,
- Recueillir notre avis sur les futures résolutions soumises au vote,
- Connaître notre analyse par rapport à certains points de notre politique de vote,
- Contribuer à la diffusion des bonnes pratiques de gouvernance de place,
- Engager un dialogue en amont avec les entreprises qui le souhaitent.

En 2017, on constate une progression des **réunions à l'initiative des entreprises avec 148 rencontres.**

3.3 Autres aspects du dialogue actionnarial

↳ **Participation aux Assemblées Générales** en tant que scrutateur.

↳ **Participation d'Amundi aux consultations publiques** sur les sujets de gouvernance et du dialogue actionnarial.

↳ **Participation aux travaux de la commission « Gouvernement d'entreprise » de l'AFG** et contribution indirecte à certaines consultations.

↳ **Participation aux études et groupes de travail** des agences en conseil de vote (Proxinvest, ISS, Glass Lewis) afin d'améliorer leurs référentiels de vote.

↳ **Participation à divers groupes de travail de place et conférences** afin de contribuer à l'amélioration des pratiques de gouvernance et d'engagement actionnarial.

4. STATISTIQUES PAR SOCIÉTÉ DE GESTION

4.1 Amundi AM

Nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote :

Au cours de l'année 2017, Amundi AM a voté dans 2422 assemblées.

Statistiques de vote	
	2017
Assemblées votées	2 422
Assemblées votées avec au moins un vote d'opposition	71%
Résolutions votées	29 874
Votes d'opposition aux résolutions	15%
Répartition Thématique des votes d'opposition	
Structure des Conseils	38%
Rémunérations	27%
Opérations sur capital	19%
Résolutions d'actionnaires	6%
Répartition géographique	
Europe	42%
Amérique du Nord	27%
Asie	22%
Amérique du Sud	4%
Afrique	1%
Océanie	4%

Sur le périmètre de vote de l'année 2017 défini dans notre politique de vote, nous avons répertorié 2 cas où l'exercice du vote n'a pas pu être assuré. Ces cas concernent uniquement des assemblées internationales. Nous avons donc voté effectivement à 2422 assemblées sur un périmètre potentiel de 2424 assemblées, soit plus de 99 %.

Les raisons pour lesquelles ces votes n'ont pu être assurés sont le plus souvent liées soit à des problèmes de délais entre l'annonce de l'assemblée dans notre plateforme de vote et la date butoir de l'envoi des ordres de vote soit à des complications liées aux diversités des législations locales. Dans certains cas également le problème fut purement technique, lié à des dysfonctionnements dans la chaîne de transmission des ordres.

Cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » :

Nous n'avons pas décelé de cas de conflits avec les principes de notre politique de vote.

Situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les organismes de placement collectif (OPC) qu'elle gère :

Nous n'avons pas eu à résoudre de conflit d'intérêts au cours de cet exercice.

4.2 BFT IM

Nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote :

Au cours de l'année 2017, BFT IM a voté dans 129 assemblées.

Statistiques de vote	
	2017
Assemblées votées	129
Assemblées votées avec au moins un vote d'opposition	64%
Résolutions votées	2 177
Votes d'opposition aux résolutions	11
Répartition thématique des votes d'opposition	
Structure des Conseils	23%
Rémunérations	33%
Opérations sur capital	30%
Répartition géographique	
Europe	100%

Sur le périmètre de vote de l'année 2017 défini dans notre politique de vote, nous n'avons répertorié aucun cas où l'exercice du vote n'a pas pu être assuré. Nous avons donc voté effectivement à 129 assemblées soit 100 %.

Cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » :

Nous n'avons pas décelé de cas de conflits avec les principes de notre politique de vote.

Situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère :

Nous n'avons pas eu à résoudre de conflit d'intérêts au cours de cet exercice.

4.3 CPR AM

Nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote :

Au cours de l'année 2017, CPR AM a voté dans 1176 assemblées.

Statistiques de vote	
	2017
Assemblées votées	1 176
Assemblées votées avec au moins un vote d'opposition	73%
Résolutions votées	6 757
Votes d'opposition aux résolutions	13%
Répartition thématique des votes d'opposition	
Structure des Conseils	36%
Rémunérations	28%
Opérations sur capital	15%
Résolutions d'actionnaires	12%
Répartition géographique	
Europe	52%
Amérique du Nord	23%
Asie	19%
Amérique du Sud	3%
Afrique	1%
Océanie	2%

Sur le périmètre de vote de l'année 2017 défini dans notre politique de vote, nous avons répertorié 2 cas où l'exercice du vote n'a pas pu être assuré. Nous avons donc voté effectivement à 1176 assemblées sur un périmètre potentiel de 1178 assemblées, soit plus de 99%.

Les raisons pour lesquelles ces votes n'ont pu être assurés sont le plus souvent liées soit à des problèmes de délais entre l'annonce de l'assemblée dans notre plateforme de vote et la date butoir de l'envoi des ordres de vote soit à des complications liées aux diversités des législations locales. Dans certains cas également le problème fut purement technique, lié à des dysfonctionnements dans la chaîne de transmission des ordres.

Cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » :

Nous n'avons pas décelé de cas de conflits avec les principes de notre politique de vote.

Situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère :

Nous n'avons pas eu à résoudre de conflit d'intérêts au cours de cet exercice.

4.4 Étoile Gestion

Nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote :

Au cours de l'année 2017, ETOILE GESTION a voté dans 599 assemblées.

Statistiques de vote	
	2017
Assemblées votées	599
Assemblées votées avec au moins un vote d'opposition	73%
Résolutions votées	9 669
Votes d'opposition aux résolutions	14%
Répartition thématique des votes d'opposition	
Structure des Conseils	22%
Rémunérations	33%
Opérations sur capital	25%
Résolutions d'actionnaires	9
Répartition géographique	
Europe	83%
Amérique du Nord	16%
Autres	1%

Sur le périmètre de vote de l'année 2017 défini dans notre politique de vote, nous n'avons répertorié aucun cas où l'exercice du vote n'a pas pu être assuré. Nous avons donc voté effectivement à 599 assemblées soit 100 %.

Cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » :

Nous n'avons pas décelé de cas de conflits avec les principes de notre politique de vote.

Situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère :

Nous n'avons pas eu à résoudre de conflit d'intérêt au cours de cet exercice.

4.5 Société Générale Gestion

Nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote :

Au cours de l'année 2017, SOCIETE GENERALE Gestion a voté dans 972 assemblées.

Statistiques de vote	
	2017
Assemblées votées	972
Assemblées votées avec au moins un vote d'opposition	74%
Résolutions votées	14 994
Votes d'opposition aux résolutions	14%
Répartition thématique des votes d'opposition	
Structure des Conseils	34%
Rémunérations	31%
Opérations sur capital	14%
Résolutions d'actionnaires	9%
Répartition géographique	
Europe	63%
Amérique du Nord	21%
Asie	13%
Autres	3%

Sur le périmètre de vote de l'année 2017 défini dans notre politique de vote, nous n'avons répertorié aucun cas où l'exercice du vote n'a pas pu être assuré. Nous avons donc voté effectivement à 972 assemblées, soit 100 %.

Les raisons pour lesquelles certains votes n'ont pu être assurés sont diverses. Elles sont le plus souvent liées soit à des problèmes de délais entre l'annonce de l'assemblée dans notre plateforme de vote et la date butoir de l'envoi des ordres de vote, soit à des complications liées aux diversités des législations locales. Dans certains cas également le problème fut purement technique, lié à des dysfonctionnements dans la chaîne de transmission des ordres.

Cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » :

Nous n'avons pas décelé de cas de conflits avec les principes de notre politique de vote.

Situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère :

Nous n'avons pas eu à résoudre de conflit d'intérêt au cours de cet exercice.

5. RAPPORTS DES FONDS PRESENTES AU LABEL ISR

5.1 Amundi Actions Euro ISR

Statistiques de vote	
	2017
Assemblées votées	139
Assemblées votées avec au moins un vote d'opposition	61%
Résolutions votées	1 965
Votes d'opposition aux résolutions	10%
Répartition thématique des votes d'opposition	
Structure des Conseils	30%
Rémunérations	36%
Opérations sur capital	25%
Résolutions d'actionnaires	3%
Autres	6%

5.2 Amundi Actions Europe ISR

Statistiques de vote	
	2017
Assemblées votées	185
Assemblées votées avec au moins un vote d'opposition	67%
Résolutions votées	3 153
Votes d'opposition aux résolutions	10%
Répartition thématique des votes d'opposition	
Structure des Conseils	30%
Rémunérations	32%
Opérations sur capital	24%
Résolutions d'actionnaires	3%
Autres	11%

5.3 Amundi Actions USA ISR

Statistiques de vote	
	2017
Assemblées votées	79
Assemblées votées avec au moins un vote d'opposition	74%
Résolutions votées	1 221
Votes d'opposition aux résolutions	13%
Répartition thématique des votes d'opposition	
Structure des Conseils	32%
Rémunérations	21%
Opérations sur capital	1%
Résolutions d'actionnaires	39%
Autres	7%

Liste des engagements 2017 (alertes et initiatives émetteurs)

SOCIETE	PAYS
ABB LIMITED	SUISSE
ABERTIS INFRAESTRUCTURAS	ESPAGNE
ACCIONA	ESPAGNE
ACCOR	FRANCE
ACS, ACTIVIDADES	ESPAGNE
ACTELION LIMITED	SUISSE
ADIDAS AG	ALLEMAGNE
AEGON NV	PAYS-BAS
AHOLD DELHAIZE	PAYS-BAS
AIR FRANCE	FRANCE
AIR LIQUIDE	FRANCE
AIRBUS SE	PAYS-BAS
AKER BP ASA	NORVEGE
AKZO NOBEL	PAYS-BAS
ALLIANZ	ALLEMAGNE
ALSTOM	FRANCE
ALTEN	FRANCE
ALTRAN	FRANCE
AMADEUS IT	ESPAGNE
AMUNDI	FRANCE
ANDRITZ	AUTRICHE
AP MOLLER MAERSK A/S	DANEMARK
APERAM	LUXEMBOURG
APOLLO HOSPITALS ENTERPRISE LIMITED	INDE
ARCELOR MITTAL	LUXEMBOURG
ARCONIC	ETATS-UNIS
ARKEMA	FRANCE
ASML	PAYS-BAS
ATOS	FRANCE
AXA	FRANCE
AXIS BANK LIMITED	INDE
BANCO DE SABADELL	ESPAGNE
BANCO POPULAR	ESPAGNE
BANKIA	ESPAGNE
BANKINTER	ESPAGNE
BARRY CAILLEBAUT	SUISSE
BAYER	ALLEMAGNE
BBVA	ESPAGNE

SOCIETE	PAYS
BEIRSDORF	ALLEMAGNE
BIC	FRANCE
BMW	ALLEMAGNE
BNP	FRANCE
BONE THERAPEUTICS	BELGIQUE
BOUYGUES	FRANCE
CAIXA BANK	ESPAGNE
CAP GEMINI	FRANCE
CARLSBERG A/S	DANEMARK
CASINO	FRANCE
CASTELLUM AB	SUEDE
CHINA LIFE	CHINE
CLARIANT	SUISSE
CNP	FRANCE
COFINIMMO	BELGIQUE
COMMERZBANK	ALLEMAGNE
CONTINENTAL	ALLEMAGNE
CREDIT AGRICOLE	FRANCE
CREDIT SWITZERLAND	SUISSE
DAIMLER	ALLEMAGNE
DANONE	FRANCE
DASSAULT AVIATION	FRANCE
DBV	FRANCE
DEUTSCHE EUROSHOP	ALLEMAGNE
DEUTSCHE POST	ALLEMAGNE
DEUTSCHE WOHNEN	ALLEMAGNE
DEUTSCHEBANK	ALLEMAGNE
E.ON	ALLEMAGNE
EDENRED	FRANCE
EDP ENERGIAS PORTUGAL	PORTUGAL
EDP RENOVAIS	ESPAGNE
EFG HERMES HOLDING SAE	EGYPTE
EIFFAGE	FRANCE
ELIOR	FRANCE
ENAGAS	ESPAGNE
ENEL CHILE	CHILI
ENGIE	FRANCE
ERSTE GROUP	AUTRICHE
ESSILOR	FRANCE

SOCIETE	PAYS
EURAZEO	FRANCE
EUROFINS SCIENTIFIC SE	LUXEMBOURG
EUROPCAR	FRANCE
EUROTUNNEL	FRANCE
EUTELSAT	FRANCE
FAURECIA	FRANCE
FERROVIAL	ESPAGNE
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV	PAYS-BAS
FIRST GULF BANK	EMIRATS ARABES UNIS
FNAC	FRANCE
FONCIERE DES REGIONS	FRANCE
FRESENIUS	ALLEMAGNE
FRESENIUS MEDICAL CARE	ALLEMAGNE
GALP ENERGIA	ESPAGNE
GAS NATURAL SDG	ESPAGNE
GAZPROM	RUSSIA
GBL	BELGIQUE
GECINA	FRANCE
GEMALTO	PAYS-BAS
GRIFFOLS	ESPAGNE
GURIT HOLDING	SUISSE
HEINEKEN NV	PAYS-BAS
HERO MOTOCORP LIMITED	INDIA
HUFVUDSTADEN AB	SUEDE
IBERDROLA	ESPAGNE
ILIAD	FRANCE
INBEV	BELGIQUE
INDITEX	ESPAGNE
ING GROEP	PAYS-BAS
INGENICO	FRANCE
INNATE PHARMA	FRANCE
INNOGY SE	ALLEMAGNE
IOCHPE MAXION	BRESIL
JERONIMO MARTENS	ESPAGNE
KBC GROEP NV	BELGIQUE
KEPCO PLANT SERVICE & ENGINEERING COMPANY	COREE DU SUD
KERING	FRANCE
KERRY GROUP	IRLANDE
KESKO OYJ	FINLANDE

SOCIETE	PAYS
KLEPIERRE	FRANCE
KONE	FINLANDE
KONINKLIJKE BAM GROEP NV	PAYS-BAS
KPN	PAYS-BAS
LAFARGE HOLCIM	SUISSE
LAGARDERE	FRANCE
LEGRAND	FRANCE
LINDT	SUISSE
LONZA GROUP	SUISSE
L'OREAL	FRANCE
M6	FRANCE
MANDO CORPORATION	COREE DU SUD
MAPFRE	ESPAGNE
MCKESSON	USA
MERCIALYS	FRANCE
MERCK GROUP	ESPAGNE
MERLIN PROPERTIES	ESPAGNE
METRO	ALLEMAGNE
MICHELIN	FRANCE
MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES LIMITED	JAPON
MODERN TIMES GROUP MTG AB	SUEDE
MUNICH RE	SUISSE
NATIXIS	FRANCE
NEOPOST	FRANCE
NESTLE	SUISSE
NEXANS	FRANCE
NEXITY	FRANCE
NOKIA	FINLANDE
NORDEA BANK LIMITED	SUEDE
NOVARTIS	SUISSE
NOVO NORDISK	DANEMARK
NOVOZYMES A/S	DANEMARK
NTT JAPON	JAPON
OMV AG	AUTRICHE
ORANGE	FRANCE
ORANGE BE	BELGIQUE
ORION	FINLANDE
ORKLA ASA	NORVEGE
OSRAM	ALLEMAGNE

SOCIETE	PAYS
PERNOD RICARD	FRANCE
PETROBRAS	BRESIL
PEUGEOT	FRANCE
PHILIPS NV	PAYS-BAS
PROSIEBEN	ALLEMAGNE
PROXIMUS	BELGIQUE
PSP SWISS PROPERTY AG	SUISSE
PUBLICIS	FRANCE
PUMA	ALLEMAGNE
QIAGEN NV	PAYS-BAS
RAFFEISENBANK	AUTRICHE
RED ELECTRICA	ESPAGNE
RENAULT	FRANCE
REPSOL	ESPAGNE
REXEL	FRANCE
RTL GROUP	LUXEMBOURG
RUBIS	FRANCE
RWE	ALLEMAGNE
SAF HOLLAND SA	LUXEMBOURG
SAFRAN	FRANCE
SAINT GOBAIN	FRANCE
SAMSUNG ELECTRONICS	COREE DU SUD
SANOFI	FRANCE
SANTANDER BANK	ESPAGNE
SAP	ALLEMAGNE
SARTORIUS AG	ALLEMAGNE
SCHNEIDER	FRANCE
SCOR	FRANCE
SES SA	LUXEMBOURG
SIEMENS	ALLEMAGNE
SIKA AG	SUISSE
SOCIETE GENERALE	FRANCE
SODEXO	FRANCE
SOFT BANK	JAPON
SOITEC	FRANCE
SOLVAY SA	BELGIQUE
SONAE GPS	PORTUGAL
SOPRA STERIA	FRANCE
STEINHOFF	AFRIQUE DU SUD

SOCIETE	PAYS
STMICROELECTRONICS NV	PAYS-BAS
STRAUMANN HOLDING AG	SUISSE
STROERR	ALLEMAGNE
SUEZ	FRANCE
SWATCH GROUP	SUISSE
SWISS LIFE	SUISSE
TABREED NATIONAL CENTRAL COOLING PJSC	EMIRATS ARABES UNIS
TAISHIN FINANCIAL	TAIWAN
TARKETT	FRANCE
TECHNICOLOR	FRANCE
TECHTRONICS INDUSTRIES COMPANY LIMITED	HONG KONG
TECNICAS REUNIDAS	ESPAGNE
TELEFONICA	ESPAGNE
TELENOR ASA	NORVEGE
TELEPERFORMANCE	FRANCE
TF1	FRANCE
TGS NOPEC GEOPHYSICAL COMPANY	NORVEGE
THALES	FRANCE
THYSSEN KRUPP	ALLEMAGNE
TOTAL	FRANCE
TUI AG	ALLEMAGNE
UBISOFT	FRANCE
UBS GROUP	SUISSE
UMICORE	BELGIQUE
UNIBAIL	FRANCE
UNILEVER	PAYS-BAS
VALEO	FRANCE
VALLOUREC	FRANCE
VALMET	FINLANDE
VEOLIA	FRANCE
VINCI	FRANCE
VIVENDI	FRANCE
VOLKSWAGEN	ALLEMAGNE
VOLVO AB	SUEDE
WENDEL	FRANCE
WERELDHAVE NV	PAYS-BAS
WOLTERS KLUWER	PAYS-BAS
WORLDLINE	FRANCE
ZEALAND PHARMA A/S	DANEMARK

SOCIETE	PAYS
ZODIAC	FRANCE
ZURICH INSURANCE GROUP	SUISSE

Pour la première année, en lieu et place de la liste des assemblées votées, il a été décidé dans un souci de transparence de publier l'intégralité de nos votes résolution par résolution.

Néanmoins comme la publication de chaque vote sur ces 32 439 résolutions aurait rajouté plusieurs centaines de pages, il a été choisi de publier ces informations dans une annexe à part, disponible au même endroit que ce document sur le site internet d'Amundi.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Stéphane Taillepiéd

Responsable Corporate Governance

+33 1 76 33 58 21

stephane.taillepied@amundi.com

Dominick Barry

Analyste Corporate Governance

+33 1 76 33 22 47

dominick.barry@amundi.com

Frédérique Debril

Analyste Corporate Governance

+33 1 76 32 39 95

Frederique.debril@amundi.com

Véronique Bresson

Analyste Corporate Governance

+33 1 76 33 00 67

veronique.bresson@amundi.com

Olivier Desnos

Analyste Corporate Governance

+33 1 76 33 91 57

olivier.desnos@amundi.com

Avertissement. « Amundi » désigne les entités, les participations et les bureaux détenus par le groupe Amundi dans le monde. Les informations contenues dans le présent document sont destinées à une large diffusion et ne prennent pas en considération les objectifs d'investissement spécifiques, la situation financière ou les besoins d'un investisseur en particulier. Leur circulation est restreinte aux personnes n'étant pas considérées comme des « ressortissants américains » (U.S. Persons) au sens de la réglementation financière américaine. Le présent document est communiqué à titre purement informatif et ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'achat d'un produit. Il ne saurait être assimilé à une sollicitation pouvant être considérée comme illégale ou à un conseil en investissement. Le présent document ne constitue ni un contrat ni un engagement de quelque sorte que ce soit et les informations qu'il contient reposent sur des sources qu'Amundi considère comme fiables. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Amundi n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. Amundi ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable d'Amundi, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Le présent document n'a pas reçu la validation d'une autorité de marché. Il n'a pas vocation à être communiqué à, ou utilisé par, les personnes, bénéficiant ou non du statut d'investisseur qualifié, situées dans un pays ou une juridiction où la communication ou l'usage du présent document sont contraires aux dispositions légales. Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 086 262 605 euros - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036 - Siège social : 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France - 437 574 452 RCS Paris - Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au mois d'octobre 2018 - amundi.com.

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Société par Actions Simplifiée — SAS au capital de 1 086 262 605 euros — Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036.

Siège social : 90, boulevard Pasteur — 75015 Paris — France.

Adresse postale : 90, boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 — France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30 — Site Internet : www.amundi.fr

Siren : 437 574 452 RCS Paris — Siret : 43757445200029 — Code APE : 6630 Z — N° Identification TVA : FR58437574452.